

Les impôts et taxes spécifiquement affectés aux régimes de protection sociale (Itaf) s'élèvent à 188,9 milliards d'euros en 2017, soit près d'un quart de leurs ressources (hors transferts)¹. La contribution sociale généralisée (CSG) représente à elle seule un peu plus de la moitié de ce montant (99,4 milliards d'euros) [graphique 1]. Celle-ci contribue au financement de l'ensemble des régimes d'assurance maladie, des prestations familiales, du Fonds de solidarité vieillesse (FSV) et de la Caisse d'amortissement de la dette sociale (Cades).

La croissance des Itaf se redresse en 2017

Les Itaf retrouvent un rythme dynamique en 2017 (+2,6 %), après deux années de croissance atone (+0,0 % en 2015 et +0,5 % en 2016) [graphique 2]. Cette hausse est majoritairement portée par la croissance de la CSG et des autres impôts sur le revenu et le patrimoine.

La **CSG** augmente à un rythme plus élevé en 2017 (+2,9 %, après +1,8 % en 2016). Cette accélération s'explique notamment par le dynamisme de la première assiette de la CSG², la masse salariale brute, qui progresse plus rapidement qu'en 2016 (+3,6 % en 2017, après +2,4 %). Toutefois, d'autres facteurs freinent l'évolution de la CSG, notamment le relèvement des seuils d'assujettissement des revenus de remplacement pour les retraités.

Les **autres impôts sur les produits** (hors TVA, y compris les transferts de recettes fiscales) comprennent principalement les taxes sur les boissons et les tabacs ainsi que la taxe de solidarité additionnelle (TSA). Ils représentent 28,8 milliards d'euros en 2017, en hausse de 1,6 % (après -0,7 % en 2017), notamment sous l'effet du relèvement de la fiscalité sur le tabac mis en œuvre dans la loi de financement de la Sécurité sociale de 2017.

Les **impôts sur les salaires et la main-d'œuvre** (24,4 milliards d'euros en 2014), tels que la taxe sur les salaires, la contribution solidarité autonomie (CSA) ou le forfait social, augmentent de nouveau en 2017 (2,6 %, après 1,5 % en 2016), portés par le dynamisme de l'assiette de la taxe sur les salaires.

Les **autres impôts sur le revenu et le patrimoine** (contribution pour le remboursement de la dette sociale [CRDS], prélèvements social et de solidarité sur les revenus du capital, etc.), qui s'élèvent à 20,2 milliards

d'euros en 2017 rebondissent à +5,0 % (après -1,0 % en 2016). Cette augmentation provient, entre autres, des prélèvements sociaux sur les revenus du capital tirés à la hausse par le dynamisme des plus-values immobilières dans les produits de placement.

Les **taxes de type TVA** (11,4 milliards d'euros en 2017) diminuent à nouveau en 2017 (-2,9 %) après une croissance dynamique en 2016 (4,6 %). Ces taxes sont volatiles car elles jouent un rôle d'ajustement des recettes via l'affectation par l'État d'une fraction de TVA.

Enfin, les **impôts divers liés à la production** (4,6 milliards d'euros en 2017), composés majoritairement de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et de sa contribution additionnelle, repartent à la hausse après une forte baisse en 2016 (+4,4 % en 2017, après -21,5 %). La suppression de la C3S, envisagée dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, qui avait conduit à relever le seuil d'assujettissement en 2015 et 2016, entraînant une forte diminution des montants perçus, n'a finalement pas été mise en œuvre.

Le régime général, principal bénéficiaire des Itaf

Le régime général de la Sécurité sociale, et en particulier sa caisse d'assurance maladie, est le principal bénéficiaire des impôts et taxes affectés : il en reçoit 125,6 milliards d'euros (graphique 3), soit 66,5 % du total. Les fonds spéciaux reçoivent 37,5 milliards d'euros d'Itaf : 16,5 milliards d'euros pour le FSV, sous forme de CSG majoritairement (61 % du total) ; 15,3 milliards d'euros pour la Cades, sous forme de CRDS et de CSG ; 4,9 milliards pour la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), via la CSA ainsi qu'une fraction du prélèvement social sur les revenus du capital ; 0,7 milliard pour le Fonds de financement de l'innovation pharmaceutique (FFIP).

Les impôts et taxes perçus par le Fonds national d'aide au logement (FNAL), le Fonds de financement de la protection complémentaire de la couverture universelle du risque maladie (Fonds CMU) et le Fonds de solidarité, qui font partie du secteur des administrations publiques, s'élèvent à 6,8 milliards d'euros, en légère hausse par rapport à 2016. Enfin, 6,1 milliards d'euros de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques sont affectés aux départements.

1. En 2018, la structure des recettes de la protection sociale devrait être affectée par les mesures décidées en lois financières : le taux de la contribution sociale généralisée (CSG) est relevé de 1,7 point sur l'ensemble de ses assiettes (hors pensions de retraités modestes, allocations chômage et indemnités journalières). En contrepartie de cette hausse, diverses modifications sont mises en œuvre sur les cotisations sociales (suppression des cotisations salariales maladie et chômage, baisse des cotisations maladie et famille des travailleurs non-salariés, baisse du taux de cotisation patronale maladie pour les régimes spéciaux d'entreprise et les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers).

2. Les revenus d'activité représentent 70 % de l'assiette de la CSG, les revenus de remplacement comptant pour près de 20 %.

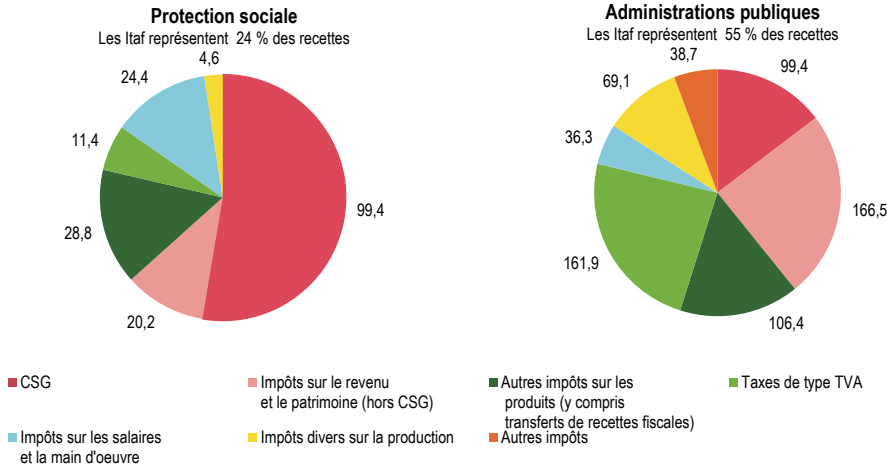
Pour en savoir plus

> Amoros, P., Barka Adoum, D. et al. (2019, mars). La masse salariale et les effectifs salariés du secteur privé au quatrième trimestre 2018. *Acoss, Acoss Stat*, 284.

> Direction de la Sécurité sociale (2018, septembre). Rapport à la Commission des comptes de la Sécurité sociale : Résultats 2017 prévisions 2018 et 2019.

Graphique 1 Comparaison de la structure des impôts et taxes affectés à la protection sociale et des recettes fiscales générales des administrations publiques en 2017

En milliards d'euros

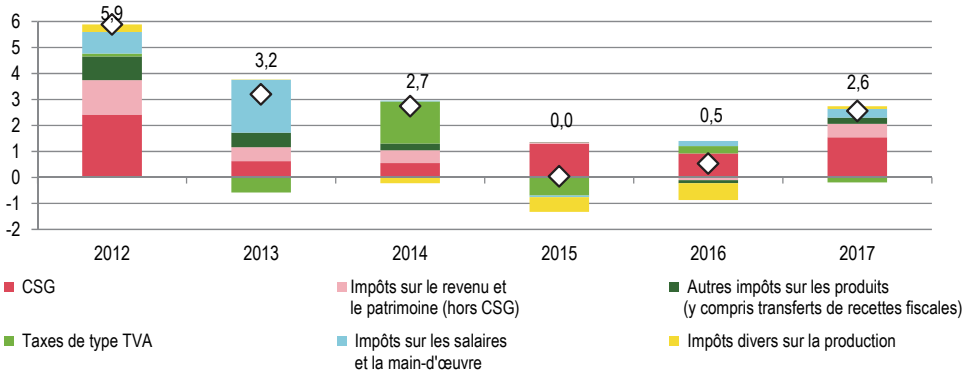


Lecture > Les taxes de type TVA représentent 11,4 milliards d'euros pour l'ensemble des régimes de la protection sociale (administrations de Sécurité sociale, régimes d'intervention sociale des administrations publiques, secteur privé, etc.) ; elles s'élèvent à 161,9 milliards d'euros pour l'ensemble des administrations publiques, y compris celles en dehors du champ de la protection sociale.

Sources > DREES, CPS ; Insee, CNA.

Graphique 2 Évolution globale des impôts et taxes affectés et contributions des différentes composantes

Contributions en points de %, évolutions en %

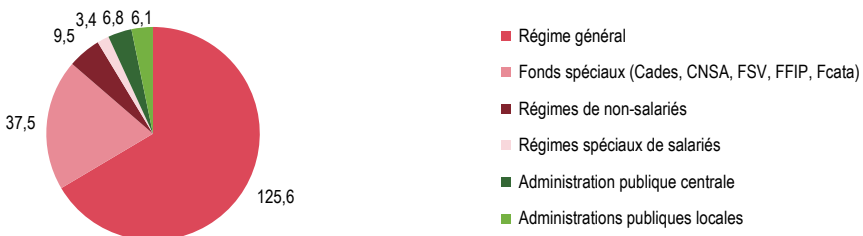


Lecture > En 2017, la croissance des impôts et taxes affectés s'élève à 2,6 %. La CSG contribue pour 1,5 point de pourcentage à cette évolution, soit 60 %. À l'inverse, les taxes de types TVA contribuent négativement à cette évolution, pour 0,2 point de pourcentage.

Source > DREES, CPS.

Graphique 3 Régimes bénéficiaires des impôts et taxes affectés à la protection sociale en 2017

En milliards d'euros



Note > Voir tableaux détaillés pour la liste précise des régimes.

Source > DREES, CPS.